



Services de l'approvisionnement et des contrats
 30, rue Victoria
 Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
2	16 avril 2019
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECGP-RFP-18-0523	
Titre :	
Programme de la validation et conception de l'assurance de la qualité	
Date de clôture de la demande de proposition :	
1 mai 2019 à 14h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Ghislaine Parent	819-939-2489

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Programme de la validation et conception de l'assurance de la qualité qui porte le numéro ECGP-RFP-18-0523 datée du 14 mars 2019 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et Réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la demande de proposition. Élections Canada répond par la présente aux questions suivantes:

2.3 Question No. 3

Question :

Sommes-nous obligés de soumissionner pour chaque projet ou est-ce que ce peut être l'un ou l'autre?

Réponse :

La DP est conçue pour être attribuée à un seul soumissionnaire. La soumission d'une offre pour un seul des deux projets ne répondrait pas aux critères techniques obligatoires.

2.4 Question No. 4

Question :

L'expérience en vérification interne est-elle considérée comme pertinente pour le critère O1 du projet 1?

Réponse :

Il est important que le soumissionnaire démontre clairement en quoi son expérience acquise dans le cadre de projets similaires est pertinente pour le projet en question. Vous remarquerez dans les ressources proposées; par conséquent, l'expérience en vérification interne peut effectivement être pertinente.

2.5 Question No. 5

Question :

Nous suggérons que l'O3 ne s'applique qu'aux gestionnaires de projet et aux ressources de niveau supérieur. Les ressources de niveau subalterne n'ont généralement pas de certification

et ne sont pas tenues d'en avoir.

Réponse :

Conformément au critère obligatoire O3, toutes les ressources doivent posséder les qualifications professionnelles souhaitées. Cela ne comprend pas les ressources administratives, qui ne sont pas censées être un membre désigné de l'équipe.

2.6 Question No. 6

Question :

Le « QAP » sur le processus de vérification des comptes est-il accepté comme expérience pertinente pour le projet 1 et du projet 2?

Réponse :

Selon les critères obligatoires O1 et les critères côtés de C1, il est important que le soumissionnaire démontre clairement en quoi son expérience acquise dans le cadre de projets similaires est pertinente au projet visé.

Part 3. Modifications

3.1 Modification à la Partie 2. Instructions à l'intention des soumissionnaires – 2.20 Demandes de renseignements

Par la présente, la sous-section 2.20.1 de la DP est modifiée et doit être lue dans son intégralité comme suit :

2.20.1 Toutes les demandes de renseignements doivent être présentes par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de la DP. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse y répondre.